

Île James (Gambie)

No 761 rev

1. IDENTIFICATION

État partie : Gambie

Bien proposé : Île James et sites associés

Lieu : Île James, Albréda, Juffureh et San Domingo, dans le bas quartier de Niumi, division de la rive nord. Fort Bullen, dans le haut quartier de Niumi, division de la rive nord. La batterie à six canons fait partie de la municipalité de Banjul.

Date de réception : 3 octobre 1995 ; 31 janvier 2002

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une proposition d'inscription en série composé d'un ensemble *de sites*.

Brève description :

L'île James et les sites associés témoignent des principales époques et facettes de la rencontre entre l'Afrique et l'Europe le long du fleuve Gambie, un continuum qui s'étend de la période pré-coloniale et pré-esclavagiste à l'indépendance. Ce site est d'une importance toute particulière pour son association avec les débuts et l'abolition du commerce d'esclaves, mais aussi en tant que témoignage des fonctions de la première voie d'accès aux terres intérieures d'Afrique.

2. LE BIEN

Description

Le bien proposé pour inscription comprend sept sites distincts : la totalité de *l'île James*, les vestiges d'une *chapelle portugaise* et d'un *entrepôt colonial* dans le village d'Albréda, le *bâtiment Maurel Frères* dans le village de Juffureh, les vestiges d'un petit peuplement portugais de *San Domingo*, ainsi que *Fort Bullen* et la *batterie à six canons*, dans trois districts différents de la Gambie. Fort Bullen et la batterie se trouvent à l'embouchure du fleuve Gambie, tandis que l'île James et les autres sites sont à quelque 30 km en amont. Albréda, Juffureh et San Domingo sont situés dans une large zone tampon qui s'étend sur 12 km le long de la rive du fleuve Gambie, à quelque 500 m de la laisse de crue.

L'île James est une petite île (0,3 ha) sur le fleuve Gambie. Son emplacement, au centre du fleuve, en a fait

un lieu stratégique de contrôle de cette voie fluviale. Les structures d'origine comprennent le fort lui-même, la maison des esclaves, la cuisine du gouverneur, la forge et un magasin, tous en ruines. Le fort se situe au milieu de cette île peu élevée, et il est vulnérable aux inondations par les marées. De plan approximativement carré, avec des bastions polygonaux aux quatre coins, arrondis cependant pour réduire la superficie globale du bâtiment et ainsi éviter de devoir construire sur la côte en deçà de la ligne de crue. Il y avait jadis des courtines entre les bastions du nord et de l'est, s'élevant sur une même hauteur ; une grande citerne en pierre pour recueillir l'eau de pluie a été construite contre la façade extérieure de la courtine. Des traces de fortifications annexes et de bâtiments de service demeurent à chaque bout de l'île, et sur le rivage sud.

Albréda est un village mandingue qui se dresse sur la rive nord du fleuve. Son appontement permettait aux visiteurs de traverser le fleuve pour se rendre sur l'île James. Le village se dresse au milieu de terres agricoles, rizières, vergers et potagers, ainsi que de bois de mangroves et d'autres arbres. Le village lui-même appartient à la zone tampon mais comporte deux bâtiments proposés pour inscription :

La chapelle, construite par les Portugais à la fin du XV^e siècle, est en ruines, mais plus de 50 % de ses murs sont encore debout, notamment la totalité de l'élévation arrière. Les murs sont en sable et en pierres latéritiques fixées par un mortier de chaux. À côté de la chapelle (30 m vers l'ouest) se dresse un mur isolé contemporain de l'église.

Le bâtiment de la CFAO (Compagnie Française d'Afrique Occidentale), situé au bord de l'eau, près de l'appontement, est un édifice à deux étages doté d'un entrepôt de plain-pied adjacent. On possède des preuves de l'existence du bâtiment sur le site depuis 1847. Le rez-de-chaussée, accessible par une galerie ouverte à arcades, servait de boutique et de magasin pour les produits. L'étage hébergeait les agents de la compagnie commerciale.

Juffureh est un village mandingue typique doté de bâtiments traditionnels, de complexes familiaux entourés de barricades de bois, et de petits espaces publics à ciel ouvert. Aujourd'hui, c'est un lieu de pèlerinage, car Alex Haley (auteur de *Racines*, 1975) l'a identifié comme le village de ses ancêtres. Un bâtiment colonial du village est proposé pour inscription :

Le bâtiment Maurel Frères a été construit par les Britanniques vers 1840, avant d'être utilisé plus tard comme entrepôt par un commerçant libanais dénommé Maurel. En 1966, il a été transformé en petit musée du commerce atlantique des esclaves en Sénégal.

San Domingo se dresse à 1 km à l'est d'Albréda. Il fut tout d'abord un peuplement colonial, établi par les Portugais à la fin du XV^e siècle. Il comprenait des jardins, une église, un cimetière et un puits ; il n'en subsiste aujourd'hui que les ruines d'une petite maison bâtie en pierres latéritiques et en mortier de chaux. Il reste peu de choses de l'ancien peuplement anglais de Jillifree, situé à proximité, hormis les ruines d'une maison en pierres à deux étages. L'emplacement de deux ou trois autres maisons est marqué

par des piles de pierres et le cimetière a été envahi par la végétation.

La batterie à six canons a été achevée en 1821 à Bathurst (fondée en 1816, aujourd'hui dénommée Banjul) sur l'île Saint Mary. La batterie se compose de six pièces de 24 livres, installées sur des rails et protégées par un haut parapet de pierre et de mortier de chaux.

Fort Bullen se trouve à l'extrémité de la pointe de Barra, à l'opposé de la ville de Banjul, sur la rive nord du fleuve, là où il se jette dans l'océan. Le fort est protégé des assauts venus de la mer par un rempart de pierre et de blocs rocheux. Autour du fort, sur les côtés est et nord, se trouve un vaste terrain actuellement défini comme zone tampon. Quelques vénérables grands arbres y fournissent un ombrage. Le site est proche du débarcadère Banjul-Barra. Les bâtiments du fort comprennent l'ancienne *Old Rest House*, faite de terre, résidence du commissaire itinérant de l'administration coloniale au début du siècle.

Histoire

La région du fleuve Gambie est depuis longtemps habitée, comme en attestent par exemple les anciens cercles de pierre et monticules funéraires (*mbanar*) connus dans les empires du Ghana, du Mali et de Songhai. Le territoire était sous la férule du royaume de Kaabu, une émanation de l'empire du Mali (vers 1200-1867), et de l'empire Jollof (vers 1300-1500). Kaabu jouait un rôle important dans le commerce vers l'Atlantique avant l'arrivée des Européens, car il était en contact avec les Phéniciens et les Carthaginois, ainsi que les Arabes (à partir de 1000 apr. J.-C.). Les Portugais atteignirent la Sénégalie entre 1446 et 1456, alors qu'ils cherchaient la route maritime vers l'Inde. En 1482, ils construisirent le fort São Jorge da Mina (Elmina) sur la Côte d'Or (aujourd'hui le Ghana). Au XVI^e siècle, des navires britanniques s'aventurèrent dans la région de la Gambie, suivis à la fin du siècle par les Hollandais. Les esclaves devinrent un autre objet de négoce, le commerce du « bois d'ébène » battant son plein au XVIII^e siècle, jusqu'à l'abolition de l'esclavage en Grande-Bretagne et aux États-Unis en 1807, puis dans les colonies françaises en 1848.

Avec le fleuve Gambie permettant d'accéder à l'intérieur des terres, les zones côtières devinrent la principale frontière d'acculturation. Kaabu conserva sa religion traditionnelle, barrant la route à l'Islam jusqu'au XIX^e siècle. Les Portugais établirent le contact avec la population indigène, les Niuminkas, initiant une période de commerce et de relations interculturelles qui, au fil des cinq siècles suivants, modifièrent considérablement le visage de la Gambie. Le fleuve Gambie étant l'un des fleuves les plus aisément navigables d'Afrique, il présentait aussi l'avantage particulier de permettre d'accéder au vaste arrière-pays. L'île James et les peuplements associés abritent les témoignages physiques des principaux peuplements marchands européens du XV^e au XIX^e siècle et de la rencontre entre l'Europe et l'Afrique.

L'île James servait de lieu de repos aux pêcheurs longtemps avant l'arrivée des Européens. Ses souverains héréditaires étaient et sont toujours des Niuminkas,

auxquels elle fut rachetée par une compagnie du duché de Courlande (aujourd'hui Lettonie), qui commença la construction du premier fort en 1651. Elle fut reprise par les Britanniques, qui la baptisèrent île James, du nom du duc d'York. Le fort fut détruit et reconstruit à plusieurs reprises, passant de mains en mains entre les Britanniques, les Français, les Hollandais, mais aussi des pirates et des mutins. En 1815, l'île James fut abandonnée et est depuis demeurée en ruines.

San Domingo, à l'est du village de Juffureh, est le premier peuplement portugais de la région. Il fournissait l'île James en eau potable ; c'est aussi là que les marchands européens rencontraient leurs homologues africains. Albréda, probablement un autre peuplement portugais, fut loué aux marchands français en 1681. Il devint l'emplacement du comptoir français en Gambie. Albréda et San Domingo étaient les principaux comptoirs marchands du royaume de Niimi et le « destination finale », vers l'ouest, des longues routes marchandes venues de l'intérieur des terres. À la demande des Anglais, les Français abandonnèrent le site en 1857 mais revinrent, comme le montrent les vestiges des bâtiments de deux compagnies marchandes françaises, Maurel Frères et CFAO. Juffureh est le village des marchands mandingues, le lieu où les Britanniques faisaient leurs affaires et depuis lequel ils gouvernaient la région.

La batterie à six canons (1816) et le Fort Bullen (1826), situés des deux côtés de l'embouchure de la Gambie, furent construits dans l'intention d'éliminer le commerce des esclaves une fois celui-ci déclaré illégal dans l'empire britannique, après l'adoption de la loi d'abolition en 1807. Les sites furent abandonnés en 1870. Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'armée britannique réutilisa le fort Bullen comme observatoire et base d'artillerie pour se protéger contre une éventuelle attaque des Français, qui contrôlaient le Sénégal. Après la Seconde Guerre mondiale, le fort fut à nouveau abandonné.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Tous les sites proposés pour inscription appartiennent à l'État.

L'île James, Fort Bullen, de même que tous les bâtiments historiques d'importance à San Domingo, Juffureh et Albréda, sont sous protection légale en tant que monuments nationaux (1995), et ont été confiés à la garde du Conseil national des arts et de la culture, qui les contrôle et veille à leur conservation. La batterie fait actuellement l'objet d'un édit de classement en tant que monument national. Le bureau du Président, le principal décideur en faveur de l'édit, attend maintenant la publication à la Chambre du procureur. Une fois proclamé monument national, le site passera sous la responsabilité du Conseil national des arts et de la culture (NCAC). Le bureau du Président, sur le territoire duquel il est situé, sera chargé d'en prendre soin.

En tant que monuments nationaux et sites historiques, en vertu de l'avis légal n°20 de 1995, les sites proposés pour

inscription sont également protégés en vertu de la loi *National Council for Arts and Culture Act*, de 1989.

Structure de la gestion :

La loi de 1989 donne au Conseil national des arts et de la culture un mandat de contrôle de la zone protégée, délégué à la Division des musées et des monuments de ce conseil.

Les sites sont assujettis à un plan de gestion quinquennal, fruit des efforts conjoints des organisations nationales et locales, appuyées par le programme Africa 2009 de l'UNESCO-ICCROM-CRATerre-EAG.

Les sites sont visités dans le cadre du « forfait Racines » proposé par les agences de tourisme. Parmi les touristes, on trouve des Africains de la diaspora venus retrouver le foyer de leurs ancêtres. Les sites servent aussi de documents historiques à des groupes scolaires et à des chercheurs. Les pêcheurs locaux utilisent l'île pour se reposer lors de leurs expéditions de pêche. La région est d'ailleurs connue comme une zone poissonneuse.

Ressources :

Les revenus que génère ce groupe de sites proviennent principalement des droits d'entrée. Le chiffre d'affaire annuel total réalisé par le complexe Albréda-Juffureh, île James comprise, se situe entre 17 000 et 20 000 USD (chiffres de 1999 et 2000). Mais il convient de noter que ces chiffres dépendent en grande part des caprices de la saison touristique, dont la tendance est actuellement à la baisse.

Il y a un employé NCAC rattaché à l'île James, qui sert de gardien, d'accompagnateur et de percepteur ; Albréda-Juffureh possède un gardien, un conservateur du musée et un employé semi-permanent pour la maison d'hôtes. Bullen compte deux gardiens et un accompagnateur pour les visiteurs. La batterie (à Banjul) est confiée aux bons soins du bureau du Président. Les gardiens travaillent sous la supervision directe du responsable culturel, qui leur assigne des tâches après chaque visite d'inspection, en moyenne une fois tous les deux mois.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

L'île James et les sites associés constituent le plus important ensemble de structures historiques que l'on puisse trouver en Gambie, d'une importance considérable au niveau régional comme mondial. Ensemble, ces sites illustrent toutes les principales périodes et facettes de la rencontre entre l'Afrique et l'Europe le long du fleuve Gambie, un continuum qui s'étend de la période pré-esclavagiste à l'indépendance. Le site est significatif pour sa relation au commerce des esclaves et à son abolition, au début de l'ère coloniale en Afrique, à la Seconde Guerre mondiale et ensuite.

Critère iv : L'île James et les sites associés sont une illustration remarquable des diverses phases de la rencontre entre l'Afrique et l'Europe, du XV^e siècle à l'époque coloniale en Afrique. Le site présente de nombreuses étapes et facettes de cette longue et turbulente histoire.

Critère vi : L'île James et les sites associés entretiennent un lien tangible et direct avec le commerce atlantique des esclaves, un chapitre dans l'histoire de l'humanité qui ne peut être sous-estimé pour ses répercussions négatives sur l'Afrique et bien d'autres régions du monde. Les vestiges physiques de ce site, jadis l'un des plus grands points de départ du commerce d'esclaves dans la région, illustrent les valeurs immatérielles associées à cette époque de destruction.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

La proposition d'inscription a été pour la première fois présentée sous le titre *Île James et la zone historique d'Albréda/Juffureh/San Domingo* en 1995. Une mission d'expertise de l'ICOMOS s'était rendue sur le site en février 1996. L'ICOMOS avait alors recommandé que « l'examen de cette proposition d'inscription soit différé dans l'attente des résultats d'une étude comparative sur les peuplements marchands pré-coloniaux et du début de la période coloniale en Afrique de l'Ouest. »

Une étude comparative a désormais été menée à bien, et l'État partie a reformulé sa proposition d'inscription, en tenant compte des observations suggérées. Une deuxième mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en juillet 2002.

Conservation

Historique de la conservation :

Les forts ont été abandonnés au XIX^e siècle, et sont depuis demeurés en ruines. Les villages ont été habités et entretenus dans le respect de la tradition, tandis que les vestiges des premiers bâtiments européens sont en ruines, à l'exception du bâtiment Maurel Frères, réhabilité pour devenir un musée en 1996. Les sites sont protégés en qualité de monuments nationaux depuis 1995. Dans le cadre du programme Africa 2009, CRATerre a organisé une formation sur le site en 1997, avec un travail d'entretien des vestiges.

État de conservation :

Toutes les structures historiques de l'île James sont en ruines. Celles-ci ont été stabilisées et sont protégées par une toiture. Du fait du bas niveau de l'île, certaines structures sont parfois battues par les vagues en période de crue et d'orage.

Les villages d'Albréda et Juffureh sont bien entretenus par les habitants, dans le respect de la tradition, bien que les toits de chaume soient progressivement remplacés par de la tôle ondulée. Les bâtiments en ciment sont relativement rares. Les vestiges des murs du bâtiment de la CFAO sont dans un état médiocre et sont sensibles à l'érosion. Quant au bâtiment Maurel Frères, il est en bon état de conservation puisqu'il a été entièrement restauré en 1996. La chapelle portugaise et San Domingo sont en ruines, mais ces ruines ont été stabilisées et les parties les plus en danger renforcées en juillet 2000.

La batterie à six canons est en relativement bon état de conservation, de même que le fort Bullen, quoique la muraille qui défend celui-ci du côté de la mer soit continuellement battue par les vagues et que certaines parties se soient effondrées. Sur vingt mètres, le mur endommagé a été reconstruit en juillet 2000, et on prévoit une reconstruction progressive du reste de la partie effondrée. L'État partie mentionne comme un problème spécifique la possibilité d'agrandissement d'une mosquée proche de la batterie.

Gestion :

Les biens proposés pour inscription comportent une structure minimum de gestion, avec au moins un gardien qualifié par site, et les travaux sont organisés d'après un plan de gestion global. Les ressources financières nécessaires à la maintenance et à la conservation sont relativement rares, et viennent principalement des droits d'entrée.

Analyse des risques :

Les ruines sont soumises à une érosion graduelle, du fait de l'usure naturelle, des inondations, des violentes pluies tropicales (croissance de plantes, mousses, arbres, etc.) les vents forts et l'environnement salin favorisent la détérioration du mortier. La structure de San Domingo est menacée par la croissance d'arbres énormes. Par ailleurs, le contexte traditionnel est bien évidemment fragile et susceptible de se modifier facilement.

Authenticité et intégrité

Le fort de l'île James, place-forte militaire, a subi diverses destructions, la dernière à la fin du XVIII^e siècle, et il demeure en ruines depuis lors. Le Fort Bullen et la batterie à six canons ont été abandonnés à la fin du XIX^e siècle, hormis une brève période de remise en usage durant la Seconde Guerre mondiale. Les peuplements ont conservé leur caractère et leurs matériaux traditionnels, avec relativement peu d'interventions en ciment, quoique les toits de chaume aient progressivement été remplacés par de la tôle ondulée. Les structures proposées pour inscription peuvent être considérées comme partie intégrante d'un paysage à l'évolution traditionnelle, qui a conservé son intégrité visuelle et structurelle globale.

Évaluation comparative

Les Portugais sont arrivés au Sénégal et en Gambie dans les années 1450, après une première étape à Arguin, aujourd'hui en Mauritanie (site du Patrimoine mondial inscrit sur la base de critères naturels). À Arguin, ils ont construit leur premier comptoir marchand avant de partir vers l'Afrique sub-saharienne. Étant les plus proches de l'Europe, le Sénégal et la Gambie furent cartographiés dès 1462, et l'un des premiers peuplements européens fut érigé sur les rives du fleuve Gambie, à San Domingo, à cette époque. Actuellement, il ne reste que très peu de vestiges de ce peuplement, mais il est antérieur aux établissements des comptoirs marchands, forts et châteaux du Ghana de 15 à 20 ans.

En Gambie, les Portugais ont trouvé des villages comme Juffreh et Albréda. Ne trouvant pas de marchandises comme or et épices plus au nord au Sénégal, les négociants s'installèrent le long du fleuve Gambie, qui devint l'une des premières régions d'échange entre l'Europe et l'Afrique. Outre l'or et les épices, les Européens cherchaient de l'ivoire, de la cire, des peaux, de l'ébène, du café, de l'indigo, des étoffes, des perles et finalement des esclaves. En échange, les Européens donnaient du sel, du métal, du brandy et d'autres marchandises européennes.

Le développement de l'île James différait grandement des forts, châteaux et comptoirs marchands qui se trouvent sur la côte d'Afrique de l'Ouest, en Guinée, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire et au Ghana, en ceci que l'objectif principal du site de l'île James était le contrôle de l'intérieur des terres et de ses richesses plutôt que de la côte et du commerce qui y transitait. C'est pourquoi le fort fut placé à une trentaine de kilomètres de l'embouchure du fleuve plutôt que le long de la côte. L'importance du fleuve et de son contrôle sont visibles dans la forme même de la Gambie, bande de terre longue et étroite entourée de tous les côtés par le Sénégal, hormis du côté de la mer.

Le fort de l'île James et l'île de Gorée au Sénégal étaient deux des principaux lieux d'expédition des esclaves en Europe et en Amérique. Bien qu'il n'existe aucun chiffre précis du nombre de personnes devenues des marchandises humaines à l'île James, ce site était et demeure dans l'esprit de la diaspora africaine l'un des hauts lieux de souvenir de cette difficile période de l'Histoire. En outre, la batterie à six canons et Fort Bullen ont été construits dans l'intention expresse de juguler le commerce des esclaves une fois celui-ci devenu illégal. La dualité de ce site à cet égard le rend unique en Afrique de l'Ouest.

La rencontre entre l'Afrique et l'Europe a pris divers visages, comme en témoignent l'île de Gorée, les forts et les châteaux du Ghana (deux sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du critère vi) ainsi que l'île James et les sites associés. Ceux-ci, ainsi que d'autres en Sierra Leone, Guinée, Côte d'Ivoire, Bénin, etc., permettent ensemble de raconter l'histoire des échanges entre les différents continents.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

L'île James et les sites associés constituent un témoignage exceptionnel des différentes facettes et phases de la rencontre entre l'Afrique et l'Europe, du XV^e au XIX^e siècle. Le fleuve Gambie a joué un rôle particulièrement important en ouvrant la première route commerciale vers l'intérieur de l'Afrique. Le site était déjà un point de contact avec les Arabes et les Phéniciens avant l'arrivée des Portugais au XV^e siècle. La région forme un paysage culturel où les éléments historiques proposés pour inscription demeurent dans leur contexte culturel et naturel.

Les biens proposés pour inscription illustrent toutes les grandes périodes et facettes des diverses phases de la rencontre entre l'Afrique et l'Europe, depuis ses débuts au XV^e siècle jusqu'à l'indépendance. L'emplacement

particulier de l'île James et de ses sites associés, à l'embouchure du Gambie, est un rappel tangible de l'histoire du développement du fleuve comme l'une des plus importantes voies fluviales marchandes depuis l'intérieur des terres jusqu'à la côte et au-delà. Le rôle particulier et primordial du site dans le commerce des esclaves, tant dans sa propagation que dans sa fin, fait de l'île James et de ses sites associés un lieu de mémoire exceptionnel de cette période douloureuse mais essentielle de l'histoire de l'humanité.

Évaluation des critères :

Critère iii : Le bien proposé pour inscription présente un ensemble d'éléments (forts, infrastructures marchandes, champs cultivés, lieux de mémoire et fleuve Gambie lui-même) qui facilitent la lecture et l'interprétation d'un paysage historique étroitement associé à la rencontre entre l'Afrique et l'Europe. L'importance des structures en ruines réside en ce qu'elles constituent un témoignage exceptionnel d'un « chapitre » de l'histoire de l'humanité du XVe siècle à sa conclusion aux XIXe et XXe siècles.

Critère iv : Dans le cas de l'île James, la question porte moins sur le type de structure ou de site que sur la signification du site en ce que les éléments identifiés donnent un sens au paysage culturel. Par conséquent, le critère iii serait plus approprié que le iv.

Critère vi : Ce critère fait référence à la région du fleuve Gambie proposée pour inscription comme directement et matériellement associée à l'exploration européenne de la côte africaine et de l'intérieur des terres. Le site est également exceptionnel car il offre un témoignage du début et de la fin du commerce des esclaves, et conserve des souvenirs liés à la diaspora africaine. Le bien proposé pour inscription complète et enrichit les biens déjà inscrits de l'île de Gorée et des forts du Ghana : l'usage du critère vi serait donc aussi cohérent.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

L'ICOMOS recommande que la gestion du site prenne en compte les aspects du paysage culturel dans lequel il s'inscrit.

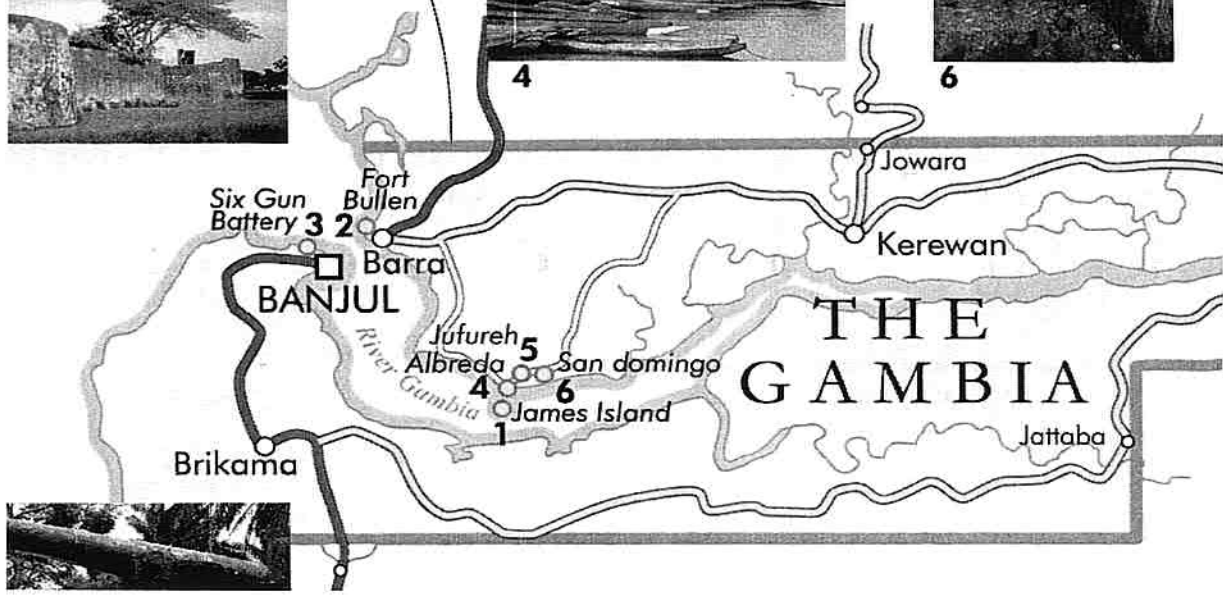
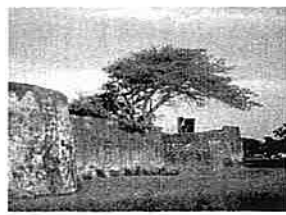
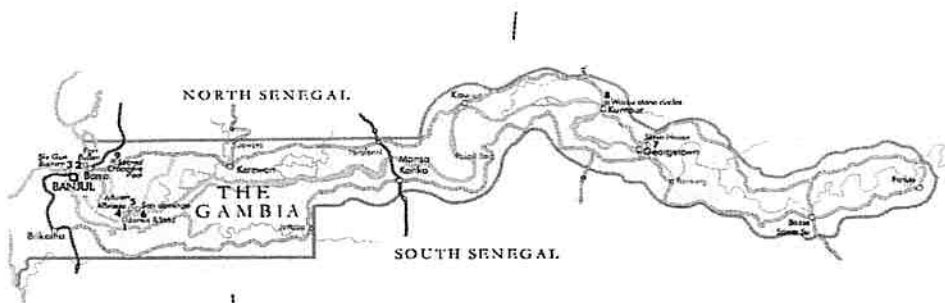
Recommandation concernant l'inscription

Que le bien proposé pour inscription soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères iii et vi* :

Critère iii : L'île James et les sites associés sur le fleuve Gambie apportent un témoignage exceptionnel sur les différentes facettes de la rencontre entre l'Afrique et l'Europe, du XVe au XXe siècle. Le fleuve constitua la première route commerciale vers l'intérieur des terres africaines, et joua également un rôle dans le commerce des esclaves.

Critère vi : L'île James et les sites associés, les villages et les batteries, ont été directement et manifestement associés au début et à la fin du commerce des esclaves, et conservent des souvenirs liés à la diaspora africaine.

ICOMOS, mars 2003



Map showing the location of the sites
 Plan indiquant la localisation des biens